L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 23 SEPTEMBRE 1850.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No. 23, rue de Chartres.

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS: LUNDI MATIN, 23 SEPTEMBRE.

POUR LE CONGRES, [illegible]

Henry A. Bullard.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE [illegible] (PAR LA LIGNE D'O'REILLY)

Arrivée du Pacific.

[illegible] SUR LES COTONS.—NOUVELLES POLITIQUES.

[illegible], 22 septembre. [illegible]

Marché au coton de Liverpool.

[illegible] les ventes de vendredi ont été de 10,000 balles [illegible]

[illegible] 4000 balles et [illegible]

Marché monétaire de Londres.

[illegible] Les fonds anglais languissent et les consolidés à 96 1/2 [illegible]

Marché au coton du Havre

[illegible]

France

[illegible]

DERNIÈRES NOUVELLES D'EUROPE.

[illegible]

Californie

[illegible] Le vapeur *Philadelphia* est arrivé [illegible]

CONGRÈS.

SÉNAT. [illegible] Washington [illegible]

M. Day [illegible]

[illegible] M. Fremont, pour étendre les lois des Etats-Unis sur la Californie, a été considéré [illegible]

Le Sénat s'est ensuite ajourné à lundi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—La Chambre [illegible]

CONGRÈS.

Le Sénat et la Chambre n'ont pas siégé le [illegible] Dr Nes, de la Chambre, [illegible] Un bill accordant [illegible] dans le fort de [illegible]

M. Davis présente un bill accordant des pensions aux veuves des officiers et soldats, qui [illegible]

MM. Gwin et Fremont ont présenté divers bills en faveur de la Californie—concernant les terres publiques, les mines d'or et de placeres, le relevé des côtes, un système de phare, des [illegible] et le pré-emption et [illegible] des terres.

Puis le Sénat s'occupe du bill pour la suppression du trafic des esclaves dans le District de Columbia. (Ce bill a été adopté plus tard.)

CHAMBRE.—Le secrétaire de la marine est [illegible] de fournir à Clark Mill's le métal nécessaire pour couler la statue équestre du général Jackson.

La Chambre reprend la discussion relative aux affaires du département de l'intérieur. M. Richardson prend la parole et condamne M. Ewing d'avoir accordé les réclamations.

M. Vinton propose d'amender la résolution présentée par le comité, en y insérant cette clause: "En tant que les résolutions offertes par le comité ne portent contre le secrétaire de l'intérieur aucune accusation de crime ou de malversation, et ne proposent aucun changement dans les lois existantes" etc.

La résolution ainsi amendée est adoptée.

M. Toombs dit qu'il avait été requis, il y a une [illegible] de faire un rapport sur la question du tarif; mais que d'accord avec le comité, il pense qu'il n'y a pas urgence à s'occuper pour le moment de changements dans les droits d'importation.

M. Vinton demande comme substitut que le comité des voies et moyens présente mardi prochain un bill pour que toutes les marchandises étrangères, soient estimées sur la valeur moyenne des cours dans les principaux ports des Etats-Unis, durant l'année commençant le 30 juin 1846, d'après les règles prescrites par le secrétaire de la trésorerie, afin qu'il puisse y avoir une évaluation uniforme dans toute l'Union.

M. Vinton pense que cette question n'entraînera aucune discussion, attendu que chacun la comprend et que d'ailleurs le temps presse. Il demande en conséquence la mise aux voix de la question préalable. Accepté par 89 voix contre 79.

M. Phelps demande le dépôt sur le bureau de tout le sujet de la question. [illegible]

ARRIVÉE DU NAVIRE ÉTATS-UNIS.—Ce navire est arrivé à New York, venant de Constantinople, le 12 septembre. Il rapporte que, par 38° latitude Nord, 70° longitude O. il a aperçu un navire amarré à un autre navire naufragé. Le vent l'empêchant d'approcher pendant le jour, des vaisseaux qu'il avait en vue, il tira un coup de canon pour attirer l'attention; peu après le navire en bon état éleva ses voiles et partit, pendant que le navire naufragé devenait la proie des flammes. L'*Erie* se mit aussitôt à la chasse du premier, mais il ne put l'atteindre. Quant au dernier il brûla jusqu'à sa ligne de flottaison; le lendemain l'un avait disparu, l'autre était englouti.

—M. le ministre de l'intérieur a décidé que le buste de M. de Balzac serait placé dans la galerie des hommes célèbres du dix-neuvième siècle, au Musée de Versailles. En même temps, M. le ministre a ordonné que le marbre nécessaire serait offert à la souscription formée pour élever un monument au grand écrivain.

PREMIER CONCERT DE JENNY LIND.

Jenny Lind a donné son premier concert, à *Castle Garden*, le 11 septembre (c'est une date) devant un auditoire fabuleux et derrière une recette plus fabuleuse encore. Le succès de la grande artiste a dépassé toutes les espérances, et les journaux, ordinairement peu artistiques, de la grande ville commerciale du Nord, ne contiennent qu'un long cri d'enthousiasme à son honneur.

Ces estimables feuilles ont dévié de la règle générale en faveur du rossignol suédois; au lieu du simple *alderman* traditionnel, elles ont emboûché la trompette et en ont sonné à perte d'haleine; si bien, que le feuilleton Jenny Lind a envahi la place du *prime porc* et s'y prélasse complaisamment. Mais quel fatras de louanges, grand Dieu! et (à part quelques appréciations qui nous paraissent raisonnables) quel délire de plume s'est emparé de nos confrères de la presse américaine. Un ange descendu du ciel sur un rayon lumineux n'eut pas excité, chez les penseurs de notre beau pays, une plus profonde adoration, alors même qu'il eut apporté aux humains tous les bonheurs célestes.

Nous ne doutons pas que la grande chanteuse ne mérite les hommages de ceux qui ont l'art en vénération; mais l'enthousiasme est souvent un mauvais conseiller, et l'on dépasse le but que l'on désire atteindre, alors qu'on s'y abandonne sans mesure.

Cet enthousiasme s'étend jusqu'aux personnes dont les noms se trouvent attachés par un chaînon quelconque à celui de Jenny Lind. Voici, par exemple, M. Genin, le riche chapelier de New York, qui est, grâce au *rossignol de Suède*, l'objet d'une vénération générale. Depuis le jour où cet [illegible] industriel est devenu populaire [illegible] connaît plus lui-même. Il [illegible]; il parle—on l'écoute [illegible] sérieux appréciateur du plus [illegible] du monde. L'Ere Génin a commencé. A l'avenir on ne dira pas plus Monsieur Genin, qu'on ne dit M. Washington ou M. Napoléon. On dira Genin tout court; tel est le destin des noms illustres. Les journaux et le public ont mis, le 11 septembre, le cachet sur cette gloire qui commence. L'heureux propriétaire du tuyau de $225 a reçu ce jour là l'ovation qu'il mérite à tant de titres. Il a triomphé avant Jenny Lind, et son siège, marqué A 1 $225, placé dans l'endroit le plus apparent de la salle, a eu son historien, *le Herald*.

Malgré la cohue immense, que le premier concert de Jenny Lind avait attiré, l'ordre le plus parfait n'a pas cessé de régner un seul instant. BARNUM avait pris ses mesures et BARNUM entend admirablement son affaire. Puisque le nom de ce grand génie se trouve sous notre plume, inclinons-nous en passant. BARNUM, c'est le puff incarné et fait homme, c'est le messie d'un mot que les peuples empruntaient aux Anglais, et que nous attendions depuis le commencement des langues. Il n'est besoin désormais de chercher si puff doit se prononcer, puff, pef, peuf ou pouf; puff se prononce dès ce moment *Barnum*; et les grands prêtres de la réclame se nommeront BARNUMSITES! et si l'Académie nous cherche querelle, à propos du mot que nous créons sans son consentement, nous l'enverrons promener avec bonheur.

Diable! diable! notre satisfaction intérieure [illegible] ne mets pas l'Académie [illegible]

Nous devons une mention honorable aux [illegible] Jenny Lind [illegible]

[illegible]

L'apparence et [illegible] la porte du [illegible] Sa taille est moyenne, [illegible] et se voit; sa bouche [illegible] la douceur et l'énergie et sa démarche timide indique l'émotion qui la gagne. A peine a-t-elle fait quelques pas vers la rampe que [illegible] comme un seul homme [illegible]

[illegible] attitude *Casta Diva* d'une voix tremblante.

[illegible]

La Tribune après avoir longuement et emphatiquement apprécié les qualités de la voix de Jenny Lind s'exprime ainsi:

"Son charme, dit-il, ne consiste pas seulement dans les qualités de son et dans le talent de vocalise dont elle est maîtresse. [illegible]

L'humanité idéale est [illegible]—Passons.

"Ce qui a fait la réputation de Jenny Lind, c'est [illegible] c'est un chant."

Oui! à un autre.

Le Journal of Commerce dit: Jenny Lind ne nous est point apparue comme une artiste, répétant une chose apprise pour un auditoire, mais comme un oiseau qui gazouille son doux ramage à sa mère ou bien à la nuit paisible, et cela pour l'amour de la musique seulement. Un frémissement sympathique a gagné les spectateurs, et l'écho de la dernière note n'était pas éteint que l'enthousiasme [illegible] explosion, &c.

Nous ne suivrons pas plus loin nos confrères de la presse, persuadé que nos lecteurs pourront apprécier l'esprit qui les anime, par les extraits qui précèdent. Disons, toutefois, que le public et les artistes ont été enchantés les uns des autres. M. Belletti, le baryton, et M. Benedict, l'accompagnateur, ont été chaleureusement applaudis. Ces braves n'ont cependant pas fait tort à la célèbre cantatrice, car un journal raconte qu'un *gentleman* de sa connaissance a, dans son enthousiasme pour elle, perdu la peau de ses mains. Presque tous les morceaux qu'elle a dit ont été bissés, et après le chant patriotique, composé à son intention par M. Taylor, Barnum, Barnum lui-même, Barnum l'habile spéculateur a reçu à son tour sa part d'ovation. Appelé sur la scène par des trépignements et des cris frénétiques, il s'est rendu aux désirs de son public; puis, le calme s'étant rétabli, il a prononcé les paroles suivantes:

"*Mesdames et Messieurs*—J'ai une seule faveur à vous demander, c'est qu'il me soit permis en présence de cet ange (il montre Jenny Lind qui quitte en ce moment la scène), de tomber dans la plus complète magnificence. Si j'ai jamais espéré qu'on demanderait un jour, "où est Barnum?" ce temps est passé à tout jamais. Je reconnais humblement, franchement, qu'à la suite du triomphe de ce soir, Barnum n'est nulle part. Mais, mes amis, laissez-moi vous dire où est Jenny Lind. Je n'ai pas besoin de vous parler de son talent; vous le connaissez mieux que moi. Mais je dois vous annoncer que d'après le contrat nouvellement passé entre la grande artiste et moi, elle a droit à la moitié des recettes de chaque concert qu'elle donnera, et j'ajouterai, (bien que je sois fâché d'enfreindre sa défense), qu'elle abandonne sa part du concert de ce soir aux institutions charitables de cette ville. Cette part, eu égard aux frais énormes occasionnés par un premier concert, s'élève à la somme de $10,000, dont elle refuse d'accepter un seul cent."

Les applaudissemens ont recommencé de nouveau après cette allocution; puis, tout le monde s'est retiré satisfait. La grande artiste est allée rêver à son succès et à sa bonne action; Barnum à son audace et à sa fortune, Génin à sa gloire et les feuilletonistes aux magnifiques décoctions dont nous avons déjà parlé.

Somme toute, il résulte de l'accord général qui règne dans la presse sur Jenny Lind, que c'est réellement une grande artiste, à laquelle nous devons rendre hommage si elle vient jamais parmi nous. En attendant que nous puissions la juger et l'apprécier, à notre tableau point de vue, empressons-nous de louer les nobles qualités de son cœur. La charité semble être surtout son apanage. Partout où elle a passé, elle a fait hommage de son talent au malheur, et derrière chacune de ses couronnes, il y a le souvenir d'une bonne action. L'abandon des $10000, fruit de son premier concert, démontre qu'elle est à la fois aussi généreuse que charitable, et nous sommes heureux de reconnaître qu'elle est digne du talent et de l'art qu'elle professe, puisqu'elle sait faire un aussi noble usage de la fortune qu'ils lui donnent.

E. DUVERGER.

Nous prions l'hon. Emile LaSère d'accepter nos remerciments pour les documens publics qu'il a eu l'obligeance de nous envoyer.

SINISTRE EN MER.—Nous apprenons que le brick le *Messenger*, de St-John, faisant route pour Liverpool, a chaviré le 8 du mois courant. Le capitaine et dix hommes de l'équipage ont été noyés. Le schooner *Canton* recueillit en mer quatre matelots de ce navire qui sont parvenus à se sauver en se soutenant sur des planches. Ces malheureux sont restés vingt une heure dans cette déplorable situation sans boire ni manger!

CHRONIQUE LOCALE.

ACCIDENT.—Un jeune homme nommé Wm Fitz[illegible], qui s'était cassé la jambe, vendredi dernier, en sautant d'un char de Carrollton, est mort la même nuit, des suites de sa blessure.

—Nous apprenons qu'une petite fille de M. Riordan, chapelier sur la levée, est tombée samedi du troisième étage de sa maison en s'amusant à faire voler un cerf-volant par la croisée de l'attique. Malgré les blessures et les contusions dont son corps est couvert on espère encore la sauver.

—Le corps d'un homme a été trouvé samedi par des ouvriers travaillant à la batture vis-à-vis la rue Esplanade. Ce cadavre paraît avoir été enterré en cet endroit depuis plus d'un an, mais aucune information n'a pu faire constater son identité.

UNE SÉPARATION PÉNIBLE.—La Cour du Deuxième District a rendu un jugement, en faveur de C. Glenshreckel réclamant de M. Jose Gonzales, un enfant de six à sept ans, qu'il lui avait donné en garde. Il paraît qu'à la mort de la mère de cet enfant, le demandeur le confia à M. Gonzales et à sa femme, et que depuis cette époque il a été élevé comme leur fils. Ils avaient pris pour ce petit infortuné une affection si grande qu'ils avaient résolu de l'adopter et de lui laisser toute leur fortune. La réclamation du père est venue détruire tous ces projets d'avenir et la décision de la Cour a plongé ces cœurs généreux dans la douleur la plus profonde. La séparation des parents et de l'enfant adoptif a ému tout l'auditoire. Lorsque le shérif est venu le prendre pour le remettre à son père véritable, il s'est attaché aux genoux de M. Gonzales et a fallu employer la force pour accomplir le jugement. Quant à Glenshreckel, on le regardait avec indignation, et plusieurs personnes lui tendaient que sa demande n'était qu'un acte mercenaire pour obtenir de la famille Gonzales une somme d'argent en échange de l'objet de son affection.

La vente de la célèbre galerie de tableaux du feu roi de Hollande, Guillaume II, évaluée à 1½ millions de francs, a été commencée à la Haye le 13 août. Voici les plus remarquables d'entre ces tableaux et les prix auxquels ils ont été adjugés.

1o.—*Ancienne école française*: Un Port de mer, par Claude-le-Lorrain, 17,200 f.

2o.—*Ancienne école hollandaise*: Un Repas de famille, par R. Van der Helst, 23,800 fr; un Paysage italien, par J. et A. Both, 20,000 fr; un Paysage, par J. Ruysdael et A. Van der Velde, 25,800 fr.

3o.—*Ancienne école flamande*. L'empereur Othon et l'impératrice Marie, par Dirk, de Harlem, du *Stembout*, 18,000 fr.; Saint-Bertin, par J. Hemling, 23,000 fr; le même sujet, par le même, 23,000 fr.

4o.—*Ancienne école italienne*: La Sainte Vierge auprès du palmier, par B. San Matio, 28,000 fr.; l'un des fils de Cosme de Medicis, par A. Bronzino, 10,000 fr.; Sainte Catherine, par Guerchino, 20,200 fr.; Saint Sébastien, par B. Luini, 14,800 fr.; la Sainte Famille, par le même, 31,000 fr.; la Sainte Famille par Perugino, 17,000 fr.

L'*Observateur Belge* raconte ainsi une épisode de la lutte qui s'est engagée à cette vente, entre l'empereur de Russie représenté par M. Bruny, et lord Hertford:

"Les admirables portraits de Van-Dyck (M. et Mme Leroy) avaient été achetés par Guillaume II pour quelques vingt mille florins, mais aujourd'hui lord Hertford les disputait à la Russie. Aussi sont-ils montés bien au delà.

"C'était vraiment un spectacle plein d'un vif intérêt que cette lutte. Comme ces généraux d'armée qui décident du sort de leur nation par un combat singulier, lord Hertford et M. Bruny, fondé de pouvoir de l'empereur de Russie, sont convenus à lutter. M. Passevent, directeur de l'institut de Francfort, était resté parmi les morts, au moment où les deux portraits avaient atteint quarante mille florins.

[illegible]

"Le combat a duré une heure; à la fin, M. Bruny a succombé [illegible] Des bravos et des hurrahs se sont fait entendre aussitôt. [illegible]

CHARLES WYNEN.—Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de cet artiste [illegible]

[illegible] M. Charles Wynen [illegible] Mme Anna Bishop [illegible] L'élégant violoniste n'a pu que [illegible], mais le succès qu'il a obtenu, du commencement à la fin, les fréquentes interruptions qu'a causées l'enthousiasme du public, témoignent assez qu'il est à cette heure aujourd'hui au premier rang dans l'esprit des connaisseurs. L'œuvre qu'il a exécutée, du reste, intitulée *Souvenirs de Bellini*, est connue dans le monde musical [illegible] grand artiste pour celui qui la rend d'une manière satisfaisante. Or, M. Wynen a exécuté les différentes parties avec une sûreté, une élégance parfaite, et l'on n'a pas pensé à en faire le mérite d'une correction irréprochable. Son peu [illegible] dont toute l'ampleur et toute la richesse ont été mervein[illegible] rendues, est devenu vif, brillant et léger dans les variations éblouissantes que l'auteur a brodées sur les thèmes si pathétiques du *Pirate* et de la *Sonnambula*. Mais ce qui a surtout ému l'auditoire, c'est l'émotion profonde avec laquelle M. Wynen a chanté, sur son violon, ces mélodies d'une douceur si pénétrante. Il y a telles notes qui, sous son archet, semblent sortir de la poitrine du plus délicieux des ténors: c'est Rubini que nous voulons dire.

Courrier des E. U.

LE VOL DE L'HÔTEL CAUMONT.—Hier, a été discuté, devant la cour d'*Oyer and Terminer*, présidée par le juge Edmond, dit le *Courrier des Etats-Unis*, le writ d'*habeas corpus* introduit en faveur de François Bernard et Nicolas Viremaitre: George Denham ne se trouve point compris dans cette tentative de la défense, ses aveux ne lui laissant aucun moyen subsidiaire d'échapper à la justice.

La mise en liberté des deux prisonniers était demandée par leur avocat, en se fondant sur ce que ni l'un ni l'autre n'ayant trempé directement dans le vol, le seul fait d'avoir transporté à New-York des objets soustraits ne constituait pas contre eux une accusation criminelle. Outre cet argument principal, la défense s'est lancée dans l'examen de diverses questions où elle s'est quelque peu fourvoyée; parties entendues, le juge a renvoyé le prononcé de sa décision à demain.

Une partie des caisses apportées par les prévenus a été ouverte et l'on y a trouvé des objets d'une grande valeur, entr'autres des tableaux de prix. En même temps, le consulat de France a reçu de nouvelles pièces qui le pressent et le mettent à même de donner plus d'activité que jamais aux poursuites. Mme de Caumont tient fort, paraît-il, aux objets qu'on lui a si audacieusement soustraits, et elle a réclamé, pour les recouvrer, l'intervention du Président lui-même, qui lui a promis de ne rien négliger dans ce but.

ANTIQUITÉS AMÉRICAINES.

Il appartient à la France, qui a donné au monde savant la lecture des textes égyptiens, à notre pays, qui le premier a recueilli les monuments de l'Assyrie, de donner asile aux antiquités américaines. Ce que la France a fait pour l'Asie et pour l'Afrique, elle le doit à l'Amérique, cette terre fraternelle qui nous a donné l'exemple dans la voie de l'émancipation.

Depuis plusieurs siècles, les voyageurs et les officiers de marine rapportent d'Amérique des objets très intéressants, qui sont dispersés parce qu'on les recousait systématiquement des grands musées. Ainsi, au dix-huitième siècle, la famille de Créquy avait pu se procurer un certain nombre de très beaux vases antiques du Pérou, et ces monuments céramiques sont, dit-on, actuellement perdus dans la poussière de l'un des nombreux greniers de la Bibliothèque nationale. Les ouvriers couvreurs sont seuls admis à les voir, lorsqu'ils ont à raccommoder les effrayantes toitures de la grande nécropole littéraire.

Certes, l'art américain n'est pas beau, ses lignes ne dessinent rien de très merveilleux, il a même quelque vague ressemblance avec la sculpture faite par les enfans, et les bonshommes taillés avec un couteau sur les pommes de cannes par les pâtres prussiens. Mais il n'en est pas moins fort curieux comme document historique et comme point de comparaison entre l'art d'un peuple resté jusqu'à ce jour sauvage pour nous, et l'art des peuples civilisés de l'ancien monde. Nous n'admirons pas beaucoup ces statuettes de dieux et de caciques américains qui ont le malheur de nous rappeler les fonches dessinés sur des calebasses par les nègres modernes du Congo et du cap Lao; mais nous trouvons que l'ouverture du musée qui leur est consacré a une portée très grande. C'est le triomphe de l'idée moderne, de la science nouvelle sur la vieille école académique; c'est un pas de fait dans le domaine des recherches contemporaines, c'est une concession à l'inquiétude scientifique de la génération présente, enfin c'est une protestation contre les idées reçues, les sciences patentées et ces découvertes inouïes connues depuis des siècles et renouvelées chaque année par de hardis explorateurs de livres oubliés sur les quais.

Il ne manquera certainement pas d'esprits aventureux qui voudront s'élancer dans ce vaste et curieux domaine ouvert aux études de notre génération. La vue de ces objets fixera l'attention des érudits, et avant peu d'années nous aurons des savans qui, à l'exemple de M. Visconti, pourront nous révéler tous les secrets de la civilisation aztèque, comme on nous révèle aujourd'hui les secrets de la théogonie et les rouages du gouvernement égyptien. Car lorsque Champollion mourant, en 1826, le catalogue du Musée égyptien, on était loin de croire que la connaissance des écritures hiéroglyphiques atteindrait la hauteur où elle est parvenue aujourd'hui, et il n'est pas douteux que l'exposition des monuments pharaoniques de la galerie Charles X ait contribué à l'avancement de la science.

"Assurément, dit M. Adrien de Longpérier dans un excellent avant-propos placé en tête de la notice publiée par l'administration du Musée, les antiquités de l'Amérique n'offrent pas le puissant intérêt que les monuments de l'Egypte doivent à leur liaison intime avec notre histoire sacrée; elles ne sont pas encore *classiques* et n'ont pas excité le zèle de collecteurs nombreux, puisqu'on ne pourrait citer à Paris que les cabinets de M. Jomard, membre de l'Institut, et de M. Allier, représentant du peuple, où l'on trouve rassemblés avec soin les débris de la civilisation transatlantique. Toutefois, ceux-là même que les recherches ethnographiques ne préoccupent point, et qui ne sont pas captivés par l'attrait inexprimable inhérent aux sujets mystérieux, considéreront sans doute encore avec curiosité ces œuvres d'un grand peuple qui, par son entrée dans l'Union américaine, se trouve appelé à jouer un rôle si important dans l'histoire à venir."

En voyant les monuments du Mexique, on est frappé de leur analogie avec les ouvrages de l'art indien. Ces figures accroupies rappellent le Bouddha qui *repose sur le lotus de la bonne loi*. Et ces enfans difformes ont comme une vague ressemblance avec Phtah et les Socar Osiris de la sculpture mythologique de Memphis et d'Abydos. On remarque même avec étonnement certains personnages assis sur des sièges bas (icpalli) ayant la tête coiffée d'une tiare ovasse, surmontée d'une aigrette et ceinte d'un bandeau orné sur le devant d'une tête d'oiseau. Ces coiffures sont très communes dans la sculpture mexicaine; elles pourraient facilement passer aux yeux des archéologues pour une grossière imitation du pshent égyptien avec l'oiseau du Pharaon.

Les vases et les étoffes du Pérou ressemblent à la fois aux monuments de l'Etrurie et à ceux du Japon. On y retrouve la *grecque*, les *méandres*, les *flots*, ces motifs d'ornementation et antiques qui décorent les poteries, les bijoux, les sculptures des peuples de l'Italie antérieure aux Romains, et des îles de l'Archipel grec. C'est surtout dans la magnifique collection d'étoffes et de costumes rapportée tout récemment par M. J. Merino de Lema, peintre d'un grand mérite, qu'on peut étudier tout le système d'ornementation de cet art bizarre, qui semble ne s'être jamais préoccupé de l'imitation de la nature et de la recherche du beau.

Y eut-il à une époque reculée des relations entre l'extrême Orient et la côte occidentale de l'Amérique? Le voisinage est si manifeste que l'on conçoit facilement des barques japonaises entraînées par le courant ou poussées par les vents, abordant aux rivages du Mexique et du Pérou. Il est à remarquer en effet, que toute la civilisation américaine apparaît sur la côte occidentale. La seule presqu'île du Yucatan prolonge vers l'Orient la série des grands monuments d'architecture congénères à l'art indien.

Malheureusement, les documents nous manquent; on n'a point encore assez étudié les manuscrits hiéroglyphiques des peuples de ces contrées, et malgré l'existence de onze grammaires aztèques, le goût des études américaines ne s'est pas répandu parmi les antiquaires français. Aussi savons-nous peu de choses sur la religion péruvienne. C'était un culte du soleil assez philosophique.

Quant aux Mexicains, leurs sanglantes cérémonies, leurs affreux sacrifices humains ne datent que de l'invasion aztèque, c'est-à-dire du treizième siècle, deux cents ans avant la conquête espagnole. Jusque-là, les Toltèques avaient professé une religion symbolique assez analogue à celle de la Grèce et de Rome. Leur mythologie s'est perpétuée jusqu'à l'arrivée des Espagnols. Les monuments indigènes ont conservé la figure et le nom de tous les dieux qui la composaient. L'application de ces noms barbares, tels que *Ométecuhtli*, *Tonatiuh*, ou *Quetzalcohuatl*, *Tonacatecutli*, et d'autres aussi peu euphoniques et difficiles à prononcer pour nos bouches européennes, aux différents statuettes de terre cuite exposées au Louvre, constituait la grande difficulté du classement de ces dieux et de ces caciques; il fallait pouvoir reconnaître le personnage royal et le simple particulier, et distinguer au premier coup d'œil le dieu du prêtre. C'est à résoudre cette difficulté que s'est appliqué M. Longpérier, le jeune et savant conservateur des antiques, et c'est là le grand intérêt que présente son excellente notice.

Car les auteurs qui se sont occupés de l'Amérique, voyageurs célèbres, géographes érudits, naturalistes pleins de zèle, n'avaient point abordé cette étude de la mythologie hispanique. Il faut pour cela être rompu aux délicatesses de l'archéologie, et [illegible] les archéologues, malgré le nom de Visconti, se sont obstinés à repousser l'étude de ce pays et de ce monument nouveau monde. Mais cette façon, qui existe encore dans la science, vient d'être à peu près comblée par le patient travail de M. Longpérier, travail qui ne comprend qu'un petit nombre de ces statuettes; mais le peu de temps accordé à la rédaction du catalogue et au placement des monuments dans la galerie qui leur est spécialement réservée, n'a pas permis de faire plus en ce moment. La voie de ce chef, en fixant l'attention des érudits, facilitera sans doute la publication de nouvelles observations.

Les vases trouvés à Cuzco, l'ancienne capitale du Pérou, ont été rencontrés dans les guacas, cédés au Louvre par M. Angrand. Les guacas sont des lieux de sépulture dans lesquels on déposait les morts avec tous les objets qu'ils avaient en leur vie. On y découvre aussi, comme dans les hypogées de l'Egypte, des vases, les figurines et des ustensiles de toutes sortes. Nous savons dans les récits des voyageurs que depuis l'époque de la conquête, l'attention des Espagnols avait été attirée par le nombre considérable d'objets d'or et d'argent que renfermaient ces sépultures, et la profession d'*ouvrier de guacas* était considérée comme fort lucrative. Les vases spécialement des guacas ayant été trouvés dans cette partie du Pérou, sont tous de formes élégantes et décorées d'une vive couleur. Il y en a qui ont un [illegible] dont l'approche pour le travail matériel de la céramique, et même pour la bizarrerie et la grâce de la forme, des algarades et des garonnets exécutés par les sauvages de Guyane, et dont M. Jouannet, représentant à l'assemblée législative, nous a montré plusieurs modèles en attendant sa collection, qui doit bientôt arriver de Cayenne.

Les peuples civilisés par Mango-Capac semblent avoir adopté l'art céramique des Indiens de l'est de l'Amérique méridionale, et de quelques-unes des peuplades établies au nord du Brésil. Peut-être aussi se faisait-il un commerce d'échange entre ces peuples et les sujets du législateur du Pérou, car les dessins des étoffes, les objets de parure, et beaucoup d'ustensiles retrouvés dans l'ouest de nos possessions de la Guyane ont absolument les mêmes caractères que les objets provenant du Chili et du Pérou, exposés à la galerie du Louvre.

Tout semble indiquer chez ces peuples une civilisation très avancée; ces fragments de monumens que nous possédons sont splendides, les morceaux d'architecture se rapprochent beaucoup de la manière byzantine et assyrienne; on y trouve même certains bas-reliefs de granit contenant des ornements hiéroglyphiques qui présentent des tables égyptiennes à libation. Enfin, il n'est pas jusqu'à l'imprimerie qu'ils n'aient touché de très près, bien qu'ils ne l'aient certainement pas connue; car les Mexicains, comme les Romains, ont fait usage de sceaux gravés en relief, ainsi qu'on peut le voir sur le sceau quadrilatère (no 605), portant en relief une double ligne brisée, combinée avec d'autres détails d'ornementation. Et maintenant que la civilisation européenne a passé sur ces pays, que reste-t-il? Un peuple un peu plus bizarre, composé en grande partie de tous les vagabonds de l'ancien monde, et qui connaît à peine le nom des arts qui florissaient chez les sauvages qu'ils sont venus civiliser.

ALEX. PRIVAT-D'ANGLEMONT.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Séance extraordinaire de mercredi, 18 septembre 1850.

Le Conseil se réunit conformément à l'ajournement.

M. Nathan Jarvis est appelé au fauteuil.

Sur motion de M. Allan, le Conseil excuse l'absence de M. Walton, secrétaire, et M. Michel est nommé secrétaire *pro. tem.*

MEMBRES PRÉSENTS—MM. Allan, Jarvis, J. J. Lugenbuhl, Roselius, Tompkins, Vionnet et Waterman—7.

MEMBRES ABSENTS—MM. Benit, Bienvenu, Caldwell, Cucullu et Vandergrift—5.

Sur motion, le Conseil procède à l'élection d'un Président.

MM. Waterman et Vionnet sont nommés vérificateurs.—Sur 7 voix M. Jarvis en obtient 6.—En blanc—1.

M. Jarvis est élu président du Conseil.

Le Journal des dernières séances est lu et approuvé.

Lecture est faite du message suivant transmis par le Maire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS, 8 août 1850.

Au Président et aux Membres du Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs—Je vous envoie sous ce pli copie d'une lettre que m'a adressée M. L. Matthews, président des Compagnies d'Assurance, à propos d'une grande quantité de salpêtre qui vient d'arriver de Calcutta; cette lettre touche à un sujet de la plus grave importance pour la sécurité publique, et je la recommande à votre sérieuse considération. Les incendies désastreux qui ont eu lieu à Philadelphie doivent être pour nous une leçon, et je vous recommande de passer une ordonnance, à propos de salpêtre, semblable à celle relative à la poudre.

Je vous envoie aussi copie d'une lettre que m'a adressée l'hon. S. Warrington, secrétaire par intérim de la marine, à propos du mémoire et des résolutions adoptés par votre honorable corps sur l'établissement d'un dépôt naval à la Nouvelle-Orléans.

Très respectueusement,
Votre serviteur,
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

Sur motion, la lettre suivante est lue:

Département de la Marine, 30 juillet 1850.

Monsieur—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 20 courant, renfermant une copie d'un mémoire adressé au Sénat et à la Chambre des Représentants des Etats-Unis, concernant l'établissement d'un dépôt naval à la Nouvelle-Orléans, &c.

Le département s'empressera d'exécuter tous les ordres émanant du Congrès. Le sujet ayant été référé à ce corps, nous devons attendre sa décision.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé) S. WARRINGTON,
Secrétaire par intérim de la marine.

A l'hon. A. D. CROSSMAN, maire de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Sur motion de M. Lugenbuhl, le premier paragraphe du message du maire concernant le Bureau des Assureurs est référé à un comité spécial composé de trois membres.

Le Président nomme de ce comité MM. J. J. Lugenbuhl, George Allan et J. H. Caldwell.

Le Conseil ordonne de déposer parmi les archives la lettre concernant le Dépôt Naval.

Lecture est faite du message suivant du Maire:

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, le 12 Septembre 1850.

Au Président et aux membres du Conseil Général de la Ville de la Nlle-Orléans.

Messieurs—Son Excellence, le Gouverneur Walker ayant lancé sa proclamation pour l'élection au [illegible] de ce mois, d'un membre au Congrès, pour représenter le second district congressionnel, en remplacement de l'honorable Charles M. Conrad, démissionnaire, et aussi pour l'élection à la même époque d'un membre à la Législature d'Etat pour le premier district représentatif, en remplacement de l'hon. Preston W. Farrar, décédé, il est de votre devoir de désigner les endroits où les élections devront avoir lieu, et de nommer des juges et des greffiers.

Le Conseil de la Municipalité, no 3, en séance du 9 courant a passé une résolution enjoignant au Maire de lancer sa proclamation ordonnant l'élection d'un contrôleur le 23 septembre, et de nommer des juges d'élection et des greffiers;—il est de votre devoir de nommer un juge pour chaque district dans lequel l'élection doit avoir lieu.

Votre obéissant serviteur,
A. D. CROSSMAN, Maire.

M. Waterman après avoir obtenu la dispense des règles, présente la résolution suivante qui est adoptée.

Résolu qu'à l'élection qui aura lieu le lundi 30 courant, pour élire un membre du Congrès dans le Second District Congressionnel, en remplacement de CHARLES M. CONRAD qui a résigné, et pour élire un membre de la Législature pour le Premier District Représentatif, en remplacement de PRESTON W. FARRAR, décédé.

Les polls seront ouverts aux lieux ci-après désignés, et sous la surveillance des commissaires et greffiers suivants

PREMIER PRECINCT.—A la maison de Kammer encoignure des rues de la Course et Annonciation—Commissaires: James Ross, Julien Neville, Philip Kammer—Greffiers: W. W. Mathews, R. Prender[illegible].

SECOND PRECINCT—Second Ward.—A la maison de Henderson, rue des Nayades, en face de la Station des chevaux—Commissaires: A. T. Picke[illegible], Felix Walker—Greffiers: J. C. Goldsmith, J. L. White.

3ME WARD. A l'hôtel Louisiana de M. Aspell, rue Tchoupitoulas—Commissaires: D. Donovan, D. S. Athens, W. Emerson—Greffiers: D. Beebe, E. Bell.

4ME WARD.—A la case à Pompe No 18, rue Apollon.—Commissaires: T. H. Shields, P. F. Stockton, M. M. Reynolds. Greffiers: C. W. Nobe, J. C. Cader.

5ME WARD.—A la Case à Pompe No 7, rue Tchoupitoulas.—Commissaires: W. F. Flower, E. N. Masterson, W. H. Fokins—Greffiers: E. F. Newell, W. T. Sprogg.

6ME PRECINCT.—A la salle du Louisiana Hotel, rue Carondelet.—Commissaires: R. B. Sykes, J. B. Walsh, T. P. White—Greffiers: Charles D. Barton, J. Davis.

7ME PRECINCT.—A la Case à Pompe No 14, rue de la Commune, entre celles St Paul et Gravier.—Commissaires: N. E. Bates, H. C. Vonagen, James Lindsey.—Greffiers: G. W. Dibard, W. L. Cosh.

M. Lugenbuhl obtient la permission de présenter la résolution suivante qui, sur motion, est adoptée après dispense des règles.

Résolu que les personnes dont les noms suivent soient nommées juges à l'élection d'un contrôleur dans la Troisième Municipalité, qui doit avoir lieu le 23 septembre.

1er ward	J. A. Bornott.
2me "	Jacob Ott.
3me "	Oscar Dubert
4me pour le Bayou	J. A. Bane
Pour le Lac	Christian Meyer

Lettres et Pétitions.

Lecture est faite d'une lettre de M. A. Lange commissaire du 5me district (Première Municipalité), appelant l'attention du Conseil Général sur le mauvais état de la geôle de police et de la prison de paroisse.

Sur motion, cette lettre est référée au comité des cours et prisons.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Tomaille offrant de prendre le contrat pour le nettoyement de la prison de paroisse moyennant la somme de $200 par an ou $50 par mois.—Référé au comité des cours et prisons.

Lecture est faite d'une lettre de M Robert Montrose désirant de prendre le contrat pour différentes améliorations qui doivent être faites à la Troisième Cour de District moyennant la somme de $250. Référé au comité des cours et prisons.

Lecture est faite d'une lettre de M. Prosper Le Blanc, greffier de cette même Cour de District, demandant au Conseil de faire quelques changements dans l'obstruction de l'appartement de sa Cour. Référé au comité des cours et prisons.

Un compte de $1.50 de M. B. Roesch, voyer pour construction d'une nouvelle Tanne qui doit être construite à la poudrière, est référé au comité de la poudrière.

Un compte de la Quatrième Cour de District de $10, 00 pour frais, est référé au comité de finances.

Un compte de $5 de la cinquième justice de paix dans l'affaire du Conseil Général vs. Devigneaud est référé au comité de finances.

Un compte de $230 de Pelouze frères pour ouvrage de forge à la poudrière est référé au comité de finances.

Lecture est faite d'une lettre de M. Gondo du greffier de la Troisième Cour de District, appelant l'attention du Conseil sur la nécessité urgente de faire des réparations à la dite Cour. Référé au comité des cours et prisons.

Lecture est faite de la lettre suivante du secrétaire du Conseil de la Municipalité No. 2.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. DEUX.

Nouvelle-Orléans, 13 sept. 1850.

A l'honorable Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans. Messieurs—Je vous transmets une copie des résolutions qui ont été unanimement adoptées le 10 courant par le Conseil de la Municipalité No. Deux.

Votre obéissant serviteur,
Signé JOHN CALHOUN, Secrétaire.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No 2, Séance du 10 septembre 1850.

Considérant qu'il est de l'intérêt de pratiquer un changement dans le tarif des droits de levée sur [illegible]

[illegible]

Résolu que le Conseil Général est prié de s'occuper du tarif des droits de wharfage [illegible] sur tous navires et bateaux, en vue d'en réduire le taux.

Signé, JOHN CALHOUN, Secrétaire.

Lecture est faite d'une pétition de MM. Harris et Morgan, propriétaires des steamers à basse pression faisant le service de la malle entre les ports de la Nouvelle-Orléans et le Texas, etc. etc.

Sur motion de M. Tompkins la dite pétition ainsi que la lettre du conseil de la Municipalité No. 2 sont référées au comité spécial chargé d'assurer la taxe à partir du mois de janvier 1850. Les membres du comité de ce comité sont MM. Nathan Jarvis, J. J. Lugenbuhl, J. Caldwell.

Appel des Comtes.

M. Allan, au nom du comité des cours et prisons présente la résolution suivante qui, sur motion, est adoptée après la dispense des règles.

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé d'émettre des mandats en faveur des personnes dont les noms suivent, pour la somme de dix-huit cent dix-huit piastres et quatre vingt quinze cents, payable au pro rata par chaque Municipalité comme suit

A John L. Lewis,	$53 20
John L. Lewis au Courrier	57
Dairchez & Co.	128
Conseil Général au Courrier	54
la Compagnie de Gaz	972 75
H. Garretson 2me Cour de District	26
T. C. Poole	6
François pour façon et pose de treillis aux fenêtres	322
	$1,818 95

M. Lugenbuhl obtient la permission de présenter la résolution suivante; sur motion on se dispense des règles, et elle est adoptée.

Résolu que le Maire soit et demeure requis de faire savoir au Conseil à sa prochaine séance s'il existe dans la ville de la Nouvelle-Orléans, des bals de société ou publics, fréquentés par des personnes de mauvaise vie ou des personnes n'ayant aucuns moyens de subsistance, et de demander aux différentes autorités municipales les informations qu'elles pourraient donner à ce sujet.

M. Waterman obtient la permission de présenter la résolution suivante. Sur motion, on se dispense des règles et elle est adoptée.

Résolu qu'il sera du devoir de tout propriétaire de pirogues, chalands, barges ou bateaux plats de s'adresser au wharfinger de chaque Municipalité pour obtenir un numéro qui devra être placé à la poupe et à la proue des dits bateaux; les chiffres en devront être longs au moins de six pouces afin qu'on puisse les distinguer; tout capitaine ou propriétaire négligeant de se conformer à cette ordonnance, sera passible d'une amende de vingt cinq piastres, recouvrable pardevant toute Cour ayant juridiction ou sera condamné à trente jours d'emprisonnement.

M. Allan obtient la permission de présenter la résolution suivante. Sur motion, on se dispense des règles, et elle est adoptée.

Résolu que le Maire est requis de publier pendant dix jours dans le journal officiel de ce Conseil et dans un journal de la Deuxième et Troisième Municipalité, un avis pour la fourniture du charbon pour la consommation des Cours, pendant un an, à partir du 1er octobre prochain, la quantité et la qualité du combustible seront spécifiées dans l'avis. Le combustible sera livré par intervalles, et le paiement en sera fait par mandats tirés sur les Conseils Municipaux selon leur contribution aux dépenses générales de la ville.

Les propositions seront reçues jusqu'au premier lundi d'octobre, à midi, et celles du plus bas enchérisseur seront acceptées avec garantie suffisante. Les propositions seront ouvertes par le Maire à son bureau, à l'heure qu'il désignera.

Le Conseil s'occupe d'une ordonnance qui avait été renvoyée à l'ordre du jour dans la séance du 13 juin dernier, défendant de faire écouler dans les fossés, rigoles, égoûts et canaux de la ville de la Nouvelle-Orléans, des eaux impures qui finalent une odeur malsaine.

Sur motion de M. Roselius le Conseil renvoie la considération de cette ordonnance à la prochaine séance régulière du Conseil.

Sur motion, le Conseil s'ajourne au second jeudi d'octobre prochain, (10 octobre), à six heures P. M.

E. A. MICHEL, Secrétaire protem.

ANNONCE.

MM. les Editeurs de l'Abeille.

Veuillez annoncer M. HENRY JOHNSON comme candidat pour représenter à la Chambre des Représentants le second district congressionnel. Il sera soutenu par tous les démocrates et une majorité des whigs.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI SOIR, 21 SEPTEMBRE 1850.

La demande de coton est limitée; et les ventes de la journée ont été de 400 balles aux anciens prix.

Il ne s'est rien fait en sucre ni mélasse.

1,800 barils de farine ont été vendus aux anciens cours.

Les provisions n'ont pas varié.

La whiskey rectifié s'est vendu 24 à 24½ cts le gallon.

Le change est le même.

Le fret est inactif.

PORTER & ALE—50 barriques à vendre par W. L. CUSHING & Co

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Steamship Galveston, Place, pr Galveston. Goelette H A Barling, Hall, pr Baltimore. Eugene, Hamon, pr Point Isabel. America, Rhodes, pr Chagres.

—ARRIVÉS SAMEDI.—

Barque Graziata, Barllet, de Bordeaux. William & Elizabeth, Pitcher, de Liverpool. Goelette Geneva, Walling, de Pensacola.

—STEAMERS.—

St James, Hyde, de Donaldsonville. Monroe, Shields, de Louisville. Tobene, Bunce, de Cincinnati. Dane, Dusenberry, de Shreveport.

—ARRIVÉS HIER.—

Steamship Globe, W H Talbot de Brazos Santiago.

—STEAMBOATS.—

Patrick Henry, Landry, de Baton Rouge. Hecla, Kay, de Memphis. Flora, Labarthe, de St Martinville. Grand Turk, Roberts, de St Louis. R C Oglesby, Kimball, d'Alexandrie. Aleck Scott, Swon, de St Louis.

—MEMORANDA.—

New York 12 septembre. Expédié, navire Devonshire Strickland pr la Nouvelle Orléans, partis navire R & H Perkins, Gilpatrick, do; arrivé, Toronto, Parker, do.

Boston, 11 septembre—Expédié, navire Revenue, Crowell, pr la Nlle Orléans.

Philadelphie, 12 septembre—Mis en mer, navire Clara Wheeler, Comings, pr la Nlle-Orléans.

Portland, 9 septembre—Expédié, Nathan Haynes, pour la Nlle-Orléans.

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE. [DE LIVERPOOL.]

Canada, pour Boston ...... le 7 Septembre

[CAMBRIQUE.]

Canada, de Boston ...... le 2 Octobre

FEU D'ARTIFICE ET CONCERT Au bénéfice de la Société Allemande de la Nouvelle-Orléans.

DIMANCHE 22 septembre, à 7 heures et demie du soir, si le temps le permet, il y aura un superbe FEU D'ARTIFICE et un CONCERT, qui seront donnés au bénéfice de cette société, sous la direction de Messrs. Carson, sur la Place d'Armes de la Première Municipalité. Prix d'entrée 25 cents. On pourra se procurer des billets à l'agence No. 42, rue Toulouse. 23 sept 6

TAPIS.

NOUS recevons des Tapis incrustés de tapisserie et de velours, Tapis de Bruxelles, idem impériaux à trois tissus, d'un nouveau goût et superbe. Tapis ingrains superfins et communs, le tout d'un style de choix. Tapis de toile cirée pour le plancher, escalier, pieds, barres, baguettes d'escalier, persiennes, &c.

20 pièces paillassons espagnols, 10 pièces paillassons en cosses de coco, pour l'usage des salons, bureaux, &c.

CHITTENDEN & DAMERON, 26 Chartres et 27, Douane. 23sept—3f

Demande de nègres de champs

LE soussigné ayant besoin d'une quinzaine de bons nègres pour faire la roulaison sur une habitation située près Iberville, sur le fleuve, prie ceux qui [illegible] leur procurer de se présenter immédiatement à son bureau, No. 8, rue St-Louis, entre Chartres et Levée.

23 sep—6 R. BRUGIER.

21 CHAPEAUX NOUVEAUX 21 CHIEF NOUVEAUX. Magasins, rue de Chartres, 21, et encoignure Royale et St Louis.

NOUS avons reçu par les navires Orlando et Brunswick, du Havre, et débalé un immense assortiment de chapeaux en tous genres, chapeaux d'Amazones.

Chapeaux en feutre de tous genres, chapeaux d'Amazones. [illegible]

[illegible]

ALBERT & TICON.

PAILLE ANNO[illegible]—300 caisses [illegible] BERNARD TURPIN, No 30 Vieille Levée.

VINS SAUTERNE [illegible]

VINS, EAUX-DE-VIE &c. [illegible] 312 barriques [illegible] 975 caisses [illegible] 25 barils vin blanc Haut Sauterne [illegible] W. F. VREDENBURGH & Co., Importeurs, 29 et 30 Vieille Levée.

SUCRERIES FRANÇAISES—40 caisses [illegible] W. F. VREDENBURGH & Co. Importeurs, 29 et 30, Vieille Levée.

VIN DE CHAMPAGNE. 105 paniers en pintes [illegible] W. F. VREDENBURGH & Co. Importeurs, 29 et 30 Vieille Levée.

EAU-DE-VIE COGNAC, différentes marques, [illegible] à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, Importeurs, 29 et 30, Vieille Levée.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—[illegible] caisses en débarquement des navires Kentucky, Calender et barque St Andrew, à vendre par R. G. HOBBS, 12, rue de la Douane.

SUCRE CONCASSÉ—50 barils sucre concassé de première qualité, nouvellement reçu et à vendre par BERNARD TURPIN, No 30, Vieille Levée.

FICELLE—[illegible] ficelles supérieure, [illegible] de patent. En débarquement de la barque Carline de New York et à vendre par BERNARD TURPIN, No 30, Vieille Levée.

VIN DE PORTO—350 quarts Porto, en magasin et à vendre par P. LONGIS, 47, Vieille Levée.

VIN DE MADÈRE 380 quarts Madère, en magasin et à vendre par P. LONGIS, 47, Vieille Levée.

VIN EN CAISSES—50 caisses Château Lafitte, 60 caisses Château Margaux, 150 caisses vin ordinaire en magasin et à vendre par P. LONGIS, 47, Vieille Levée.

VINS EN BARRIQUES—50 barriques vin de famille, en magasin à vendre par P. LONGIS, 47, Vieille Levée.

COGNAC—19 quarts en magasin et à vendre par P. LONGIS, 47, rue Vieille Levée.

SAVON—30 caisses savon de Marseille, en magasin, et à vendre par A. CARRIERE, 25, rue de la Vieille Levée.

EAU DE VIE COGNAC—11 quarts pipes cognac Celebrated Brandy Wine 1815, 6 do do Bisquit Tricoche & Co. 1842, 9 huitièmes do do 1842, 15 quarts do do 1844, 8 demi do do 1846, 16 quarts de do 1846, 16 quarts pipes do Adrien Dubouché & Co 1842, 7 do do 1841, 10 do do 1846, 5 demi pipes Jas Hennessy (London Docks), 7 quarts do do, 10 quarts pipes Chatonet Jne, Rochelle. 20 huitièmes do do. Dans les magasins de la douane, et à vendre par A. CARRIERE, 25, rue de la Vieille Levée.

VINS supérieurs pour familles—9 barriques vin rouge Tronquoy Lalande 1844, 27 do do Millon Pouillac 1844, 11 do do Bodekin Leognan 1846, 15 do do do do 1847, 37 do do Pauillac Médoc 1847, 42 do do cru de Bois St-Laurent 1846, 25 do do Quevrice Hurtquiche 1ère cru 1846, 24 do do Veuve Merneau 1847; En magasin et à vendre par A. CARRIERE, 25, rue de la Vieille Levée.

VINS rouge et blanc en caisses—60 caisses vin rouge Montrose Médoc 1840, 33 do do Pape Clément 1844, 87 do do St Estèphe 1847, 40 do do do St-Julien Médoc, 75 do vin blanc Haut Sauterne 1840, en magasin, et à vendre par A. CARRIERE, 25, rue de la Vieille Levée.

VIN blanc supérieur en demi barriques—16 demi barriques vin blanc Haut Sauterne; 18 do do Haut Barsac; 19 do do Pondens & Co; En magasin, et à vendre par A. CARRIERE, 25, rue de la Vieille-Levée.

DEMANDE DE PLACE—Une Dame française qui vient de perdre son mari, et qui a une enfant de six ans, voudrait trouver une place dans une famille respectable, pour soigner les enfants et commencer leur éducation, soit même comme couturière. Elle est parfaitement recommandée. S'adresser chez J. Duprat, sur la Levée, No 2, entre l'Esplanade et le Rue Roal. 20sept—6f

VINS, EAU DE-VIE—600 caisses vin rouge Hermitage, Léoville et St Julien; 100 caisses vin blanc Sauterne; 50 do Muscat. 100 paniers huile d'Aignol; 20 paniers Champagne. 250 pipes, ½, ¼ et ⅛ pipes eau-de-vie, diverses qualités. 45 barils vieux whiskey Monongahela. 60 douzaines vieux Porto; genièvre de Hollande. Rhum de la Jamaïque, whiskey rectifié, et liqueurs en général à vendre par DUNBAR & BUCHANAN, 22, rue Gravier.

TABAC, CIGARES—400 caisses tabac à chiquer, Kentucky et Missouri. 260 caisses tabac à chiquer, Virginie, marques de choix. 20,000 cigares Havane et Campêche. 14,000 do de Cube; 10 caisses tabac à fumer. 10 caisses tabac à priser, à vendre par DUNBAR & BUCHANAN, 22, rue Gravier.

DIVERS—Sucre de la Louisiane, en pains, écrasé et pulvérisé; café de Rio et Java; chandelles de l'Etoile et bougies, savon de Boston et fantaisie, amidon; cornichons; conserves; dame-jeannes, 1, 2, 3, 4 et 5 gallons; huile; clous de Boston, plomb de chasse; épices et poivre noir; moutarde du Kentucky, thé; mess bœuf en ½ de barils; jambons sucrés au sucre de Hogg et Shays et autres marques, graisse en feuilles; mess porc; bœuf fumé et un assortiment général de provisions pour plantations, à vendre par DUNBAR & BUCHANAN, 22, rue Gravier.

CORDES, TOILES D'EMBALLAGES, FICELLES—300 pièces toiles de Kentucky, 44 pouces; 500 rouleaux cordes du Kentucky; 350 do chanvre du Missouri, petites dimensions; 70 balles ficelles en magasin, à vendre par DUNBAR & BUCHANAN, 22, rue Gravier.

GENIÈVRE DE HOLLANDE—2 [illegible] que Hongroise, sous les clefs de la Douane, à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & Co, 35, Natchez.

Changement de domicile. KUSTNER, FACTEUR DE PIANOS ET DE HARPES, prévient respectueusement le public qu'il a transporté son magasin au No 67, rue Canal, près de la rue St-Charles.

Chassaniol et Boulenger, Encoignure Chartres et Conti.

PREVIENNENT les marchands de la ville et de la campagne, qu'ils ont reçu par le navire Brunswick, du Havre, un grand assortiment d'articles de fantaisie, de parfumerie, mercerie, quincaillerie, &c. &c. &c.

Ainsi qu'un beau choix de peignes à nœuds et à retaper, en écaille fondue, buffle et imitation.

Ruban satin façonné et uni, des Nos 1 à 12, broderie en tous genres, chaînes de gilet, clefs de montres en acier, fusils à deux coups, capsules, cartes à jouer, papier à lettre et écolier, etc. etc.

N. B. Ils ont toujours en magasin les articles de New-York et d'Allemagne. Nlle-Orléans, le 12 septembre 1850.

Maison et Magasin à Louer. Rue Chartres, No 91.

POSSESSION en sera donnée le 1er octobre. Pour les conditions, s'adresser rue Conti, No 181.

A LOUER à partir du 1er octobre—Un Magasin avec installation de gaze et water works, situé rue de Chartres, No 114, entre St Louis et Conti. S'adresser à J. B. Bieche. 11sept—10

A LOUER. LES DEUX BELLES RANGÉES DE MAISONS en briques, et à deux étages, appartenant à Madame de Pontalba, faisant face à la Place d'Armes. La rangée face à la rue St-Pierre sera louée à partir du 1er OCTOBRE PROCHAIN et celle de la rue Ste-Anne, à partir du 1er NOVEMBRE. On ne louera pour cafés que les six maisons face à la Levée. S'adresser de 8 à 10 heures A. M. à J. P. BENJAMIN, 51, rue du Camp. 17 août—2 m

A vendre en bloc ou par lots.

UNE belle résidence située à Mandeville, paroisse St-Tammany, généralement connue sous le nom de propriété Noll. Pour le prix et les conditions s'adresser à M. G. Mitten[illegible] et W. A. Noll, et pour les dimensions de la propriété à A. Ducatel, notaire public. 20 août

Changement de Domicile.

A. MILTINBERGER & CO., ont transféré leur bureau au No. 119, rue Commune. 4sept—1m

MAGASIN DE CIGARES DE LANFRANCO. RUE ST CHARLES, No 22. 4sept—1m

A LOUER—Une bonne domestique de maison. S'adresser No 22, rue St Louis. 6sept

Changement de Domicile. Mme CLAMET,

ACCOUCHEUSE, de la Faculté de Médecine de Paris, bien connue par une pratique de dix années à la Nouvelle-Orléans, a transporté son domicile RUE D'ORLEANS, No 74. Entre Bourbon et Dauphine. 13sept—3m

UN jeune homme habitué aux affaires et parlant anglais, français et allemand, désire trouver un emploi, soit dans un magasin de vin ou grocerie en gros, ou comme commis de dehors, dans une maison de commission. Pour de renseignements plus particuliers, s'adresser à B. TALAMON. 13sept

GRAND BON MARCHÉ. VENTE AU PRIX COUTANT Chez C. M. SIMPSON, 50, RUE DU CANAL. 10 sept

Thomas Pinet & Co. ONT transporté leur bureau No. 59 rue Conti, entre Chartres et Levée. 12 sept

POUR LES LIQUORISTES—600 kilogs grande absinthe fraîche. 500 kilogs petite absinthe fraîche. 500 do iris de Florence. 400 do coriandre, 100 kilos d'anis. En débarquement du navire Brunswick, du Havre, à vendre par P. CUSACHS, enc. Condé et St Philippe. 17sept

CAPSULES—1 0000 capsules en étain, couleurs assorties pour bouteilles, en débarquement, à vendre par P. CUSACHS, enc. Condé et St Philippe. 17 sept

REÇU par le navire Brunswick, du Havre: 200 boîtes pâte de Regnault; 360 flacons capsules de Raquin; 100 do copahine de Mège à vendre; 250 boîtes tamarindes de Epp; 360 boutielles sirop de Boon; [illegible] P. CUSACHS, enc. Condé et St Philippe. 17 sept

Papiers Peints. DELCROIX, 106, rue de Chartres,

REÇOIT par les navires Brunswick et Magnolia, du Havre, un bel assortiment de PAPIERS PEINTS [illegible]

AVIS. Nous soussignés M. Wm. S. Paradise [illegible] sous la raison Paradise, Lawrason & Co, sera dissoute le 30 courant. GEO. C. LAWRASON, Exécuteur test. de Wm. S. Paradise, décédé. GEO. C. LAWRASON, ARNOLD HARRIS.

Société. LES soussignés continueront les affaires de la maison Paradise, Lawrason & Co, à dater du 1er octobre prochain, sous la raison ARMSTRONG, LAWRASON & CO. ROBERT ARMSTRONG, GEO. C. LAWRASON, ARNOLD HARRIS. 16 sept—30f

Marchandises Françaises. EN débarquement du navire Brunswick, du Havre—5 caisses chapeaux de soie, peluche et feutre. 10 do chaquettes assorties; 10 do Parfumeries do; 20 do nouveautés, 3 do soieries; 3 do Soie à coudre; 3 do plumeaux, 4 do bretelles; 6 do agrafes, anneaux, capsules; 2 do dés à coudre, acier bronze et argent; 4 do gants assortis; 3 do bas pour femmes, gris; 4 do mérinos, cachemire d'Ecosse; 3 do mousseline de laine, noir et fantaisie; 4 do étoffes à meubles, coton uni et dessin; 2 do do do satin laine dessin; 4 do ginghams; 5 do indiennes deuil et couleur; 12 balles cotonnade unie et dessin, et à vendre par J. LEVOIS, No 47, rue de Chartres au 1er. 12 sept

Marchandises anglaises. REÇU par le navire Empire Queen de Liverpool: Chaussons, coton, laine, soie; Bas, do do do; Chemises de peau, do do do; Caleçons, do do do; Mouchoirs, soie, batiste, coton; Gants pour hommes, femmes et enfants; Drap de pilote tweed; Velours à côtes, couleurs et qualités assorties; Mousseline de laine, petits et grands dessins; Alpacca, mérinos, assortis en couleur et qualité; Cobourgh, jaconat et percales; Indiennes deuil et couleur; Madras et beaucoup d'autres articles, à vendre par J. LEVOIS, No 47 rue Chartres. 12 sep

CUIR FRANÇAIS—10 caisses veaux cirés, arrivés par le navire Brunswick, du Havre, à vendre par J. LEVOIS, 47, rue de Chartres, au premier. 12 sept

CARTES A JOUER—Reçu par le "Ohio," et à vendre par le soussigné, 100 grosses cartes, marque Steamboat, 100 do do Mary Andrew. J. LEVOIS, No 47, rue Chartres. 12 sept

EN débarquement de la barque Wm Henry, de Cadix: 42 balles bouchons assortis; 9¼ barriques olives—71 ¼ vin de Porto; 100¼ vin de Madère—33 ¼ vin de Xérès pale; 100⅛ do do 40⅛ do do; 27⅛ do Xérès supérieur—50⅛ eau de vie d'Espagne. 20 caisses vin Amontillado; 30 do do Xérès, à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & Co., 35, Natchez. 19 sept

LES soussignés ayant acheté le fond du magasin de M. D. B. Macarty, sollicitent la bienveillant patronage du public. Tous leurs efforts tendront à mériter la confiance dont on voudra les honorer. Ils reçoivent en ce moment du Havre, de Liverpool, de New York, de Boston et de Philadelphie, un bel assortiment de marchandises sèches qu'ils offrent à très bas prix. RILLIEUX & REGGIO, 238, rue Bourbon. 11sept—a

DEMANDE D'EMPLOI—Un jeune homme habitué aux affaires de tous les genres et parlant anglais, français et espagnol, désire trouver un emploi, soit dans un magasin ou pour les affaires du dehors. Il donnera les meilleures recommandations. S'adresser à M. Barnes, encoignure Ursulines et Nouvelle-Levée. 7 sept

LES soussignés, MARCHANDS DE GRAINES, appellent l'attention du public et de leurs amis sur le bel assortiment de graines qu'ils ont en ce moment en magasin. Ils ont également en main un assortiment d'outils de jardinage, pots à eau, pots à fleurs, cages, vases à eau et à fleurs, pois cassés, herbiers, plants de tabac, plantes, arbustes, etc. Ils ont pris leurs mesures pour recevoir constamment des graines fraîches pour chaque saison et les recevront directement des pépinières de Comstock, Ferri & Co, de Wethersfield. Ils fourniront leurs pratiques à des prix raisonnables et avec tous les soins possibles. Les ordres pour les articles ci-dessus accompagnés de l'adresse d'un correspondant en ville, seront remplis de la plus bref délai. Aussi—Pois vache de la Caroline, maïs, avoine, blé, farine de maïs, chanvre, millet, pois, etc. etc. COMSTOCK & Co, Magasin de graines, No 11, rue Commune, encoignure Tchoupitoulas. 3 sept—1an

CUIVRE—En débarquement des navires Hochelaga et Atlantic et en magasin—Un assortiment complet de cuivre pour les chaudronniers, à vendre par PRIESTLEY & BENN, 89 et 91, Camp. 18sept

ASSIETTES DE FERBLANC—50 caisses assiettes en ferblanc, à vendre par PRIESTLEY & BENN, 89 et 91, Camp. 18sept

WHISKEY D'HOGUE—[illegible] poinçons whiskey de Campbelton, sous les clefs de la Douane, à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & Co, 35, Natchez. 18sept

AVIS. BUREAU DE L'AUDITEUR. BATON-ROUGE, 18 septembre 1850.

TOUTES personnes ne résidant point dans les paroisses ou districts représentatifs ci-après nommés, et étant propriétaires de terres ou terrains y situés, sont par le présent notifiées, que des listes de ces propriétés ont été déposées au bureau de l'Auditeur, par les shérifs et collecteurs de taxes, et que si les taxes d'Etat, dues sur ces propriétés pour l'année 1849, ne sont pas payées aux dits shérifs ou collecteurs de taxes dans les trente jours qui suivront l'expiration du présent avis, les dites propriétés seront vendues, conformément aux sections 53 et 54 de l'acte No 194, approuvé le 21 mars 1850, intitulé "Acte pour pourvoir au mode d'assiette et de collecter la taxe d'un cet Etat."

Paroisse d'Orléans—Premier District Représentatif—W. R. Fourance, collecteur. Paroisse d'Orléans—Second District Représentatif—T. Askew, collecteur. Paroisse d'Orléans—Troisième District Représentatif—A. W. Beates, collecteur. Paroisse d'Orléans—Quatrième District Représentatif—Thomas Mekeon, collecteur. Paroisse d'Orléans—Cinquième District Représentatif—J. B. Dionis, collecteur. Paroisse d'Orléans—Sixième District Représentatif—J. N. Elliot, collecteur. Paroisse d'Orléans—Septième District Représentatif—A. Rusto, collecteur. Paroisse d'Orléans—Huitième District Représentatif—Thomas Hynes, collecteur. Paroisse d'Orléans—Neuvième District Représentatif—Julia Agoilard, collecteur.

Paroisse St-Bernard—A. Marrero, shérif. Jefferson—V. Somat D..., shérif. St-Charles—N. S. Marion, shérif. Livingston—Samuel Patterson, shérif. Est B.-Rouge—Leroy P. Martin, shérif. Ouest Feliciana—S. H. Lusby, shérif. Vermillion—E. Le Blanc, shérif. Rapides—Charles P. Lankor, shérif. Calcasieu—Jacob Ryan, shérif. Tensas—J. H. Amat, shérif. Concordia—Isaac J. Cousey, shérif. Madison—J. W. Couch, shérif. LOUIS BORDELON, Auditeur. 21 sept—30

IMPORTATION DIRECTE. Magnifique assortiment de marchandises sèches.

LES soussignés reçoivent dans ce moment ci par les navires Brunswick, Astoria et Europe Queen, un grand assortiment de marchandises sèches sur lequel ils appellent l'attention du public.

Mousseline laine en couleur uni et de soie; Cachemire d'Ecosse do do; Robes de soie noire et en couleur; Cachemire tout couleur et noir; Mérinos français; Mousseline laine pour robes; Grenadine et Hernani tout couleur; Barège do do; do blanc pour voiles; Mouchoirs batiste pour hommes, femmes et enfans, do brodés et dentelles; Entredeux suisse et jaconat; Cravates pour homme; Grand assortiment de bas anglais en soie, coton mérinos, cachemire, pour femmes, filettes et enfans—aussi—chaussettes anglaises pour hommes; Gants soie, couleur et noir pour enfants; Parasols et ombrelles; 500 pièces alpaca assorties en couleur et en qualité tels que Drap d'Orléans, drap de Cobourg, Drap de Grandes, drap de Poplins, Crêpe Royal, Barpour damassé, Drap Lhama, extra croisé; Coton satin noir, Cobourg broché; Flanelle française à carreaux, rose, bleue et écru, à l'usage des enfants; Flanelle soie gaze, de Welsh & Rogers; Tapis de table en drap français; Nappes et serviettes damassées; Grand assortiment de rideaux en dentelles en mousseline; Damassé soie et laine pour rideaux; Toile à drap en tout genre; Couvertures de laine anglaises et françaises; Un grand assortiment de courtepointes; Indiennes françaises, anglaises et américaines; Devants de chemises en toile en dix et 12¼; Aussi un grand assortiment de gants, boutons et passementerie pour robes et manteaux, châles cachemire et crêpe; Manteaux et visites de soie et velours; Dentelles de tout genre et couleurs; Chemises soie et mérinos pour hommes, femmes et enfants, jupons en crinoline pour dames; de qualité supérieure et un grand assortiment de marchandises de toute qualité qui seront vendues à des conditions très avantageuses.

Le public est invité à visiter leur assortiment avant de se décider à acheter ailleurs. M. K. HAGGERTY & BROTHER, 22, rue du Canal. 18 sept—3f

MAGASIN DE SOIERIES AU COMPTANT

C. YALE Jr. et Co.,

27, RUE DES MAGASINS, ENTRE CONTI ET GRAVIER.

REÇOIVENT par le steamer [illegible]

SOIERIES ET ARTICLES DE FANTAISIES.

[illegible]

MOUSSELINES ET BRODERIES.

[illegible]

ASSORTIMENT DE DENTELLES.

[illegible]

ARTICLES POUR MODISTES.

[illegible]

FLEURS ARTIFICIELLES, OMBRELLES, SHALS, VISITES ET MANTELETS.

[illegible]

GIQUEL ET JAMISON

No 6, RUE DE CHARTRES,

Au 1er Novembre No 18, rue de Chartres.

ONT en magasin et offrent à vendre à très bas prix un assortiment complet de marchandises de saison tels que: Indiennes françaises, anglaises et américaines; Mousseline de laines, petits et grands dessins; Cachemires do do; Barèges unis de toutes les couleurs do imprimés; Cotons et peruvienne, gazes et non gazés; Batistes et entredeux, Mousseline de jaconat; Voiles et voilettes dentelles, crêpe noir et couleurs; Tulles et dentelles pour mantilles; Dentelles valenciennes do; Bas de soie pour dames et pour enfans; Bas de coton blancs et écrus; Bas do blancs do et couleurs pour enfans; Chaussettes, Mérinos blancs et gris, do blancs et écrus; Courtepointes blanches et couleurs, 10¼, 12¼, 14¼; Gants de toutes les qualités; Foulards soie pour robes; Soie noire, unie, à fleurs et à carreaux; Mouchoirs à vignettes unies et brodées, do brodés et damassés pour rideaux, do do en couleur; Damassé laine, indiennes à meubler, damassé do et soie, damassé coton de toutes les couleurs, alépine do do, gilets et caleçons de mérinos pour hommes et pour dames, toile d'Irlande, toiles à taies d'oreiller, toile à drap, 6¼ 8¼, 10¼, 12¼ et 14¼, domassé 10¼ et 12¼, serviettes de Béarn, serviettes damassées, serviettes à rayées en couleurs, serviettes et ouvrées, mouchoirs de perdrix, mouchoirs de batiste unis pour hommes et pour dames, do do à vignettes, do do brodés, tabliers de coton, cotonnades et velours pour enfans, linseys et kerseys, coton blancs et écrus, coton à drap 10¼, lowell 7¼ et 4¼, draperie, derniers sianbonnes, &c. &c. Et beaucoup d'autres articles trop longs à détailler. 19sept

VENTE A L'ENCAN

A. DELAMARE remercie ses amis et le public en général du patronage qu'il lui ont accordé jusqu'à ce jour. Désirant liquider ses affaires, il leur annonce qu'il fera une grande vente par catalogue le 26 de septembre, par le ministère de Bernard Turpin, encanteur, de tout l'assortiment dont se compose son magasin, qui consiste en vins, eau de vie, liqueurs et toutes espèces de liquides de toutes les qualités. Il invite les acheteurs à venir examiner le stock avant l'époque de la vente, et il est disposé à traiter à l'amiable à des conditions avantageuses. A. DELAMARE, rue St-Louis, No 26. 19sept

OUVERTURES DE *Marchandises Nouvelles.*

LE soussigné appelle l'attention de ses pratiques et du public en général sur l'ouverture de son magnifique assortiment de marchandises. Robes pompadours, riches, ottomanes en velours uni et damassé, repe uni et façonné, poult de soie chiné, do do Ecossais, satin de Chine unis et à dessins; do do à la reine, nouveau genre, soieries damassées de toutes couleurs, taffetas glacés, satins, couleurs fantaisie, florence de toutes couleurs, robes foulards, robes cachemires, riches barpours unie et à dessins; cachemires unis, satin Louis chinés, cachemire Ecossais, mouchoirs brodés, guimpes et cols; dentelles valenciennes, broderies en tous genres. D. H. HOLMES, 100, rue du Canal, entre Bourbon et Dauphine. 18 sept—6

ON désire pour institutrice une dame pouvant montrer l'anglais, le français et le piano. S'adresser rue Conde, No 134. C'est pour la campagne à quelques milles de la ville. Il est inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 18 sept—7f

UN homme d'un âge mûr, instituteur breveté de l'Université, exerçant le professorat depuis 30 ans, dont 10 ans à la Louisiane et pouvant fournir les meilleures recommandations, désire trouver un emploi en ville ou près de la ville, dans une famille où on n'exigerait pas l'anglais et où il pourrait rester longtemps. Sa femme, excellente cuisinière, faisant parfaitement la pâtisserie, désire aussi s'employer dans une bonne maison de la ville ou dans les environs. Le mari accepterait un emploi de porte-clefs ou de commis dans un [illegible] de vin ou un emploi [illegible] en spécialité. S'adresser à M. Lelièvre, 210, rue Royale, ou à M. Rocheron, rue St-Louis, Nos 17 et 19. 30 août—3m

MAGASIN A LOUER, rue du Canal, No 116, à côté de la maison Holmes, entre Bourbon et Dauphine. La maison est nouvellement réparée. Possession le 1er octobre prochain. S'adresser No 13, rue St Charles. J. ABRAHAMSON. 18 sept

A LOUER—Une maison (neuve) en bois, à deux étages, avec chambre haute, cour pavée, hydrant et citerne, très confortable pour une famille. S'adresser au café face au Vieux Bassin, encoignure des rues Toulouse et Tremé. 17sept

A LOUER—Le magasin double en briques, vis-à-vis la nouvelle Douane, ayant deux issues, l'un sur la rue de la Douane et l'autre rue Crossman. S'adresser à F. J. FAVY, LOBIT & CO. 21 sept—30f

CHAPEAUX—250 caisses, comprenant un grand assortiment, à vendre par R. G. HOBBS, 12, rue Douane. 18sept

A VENDRE.

BONS de la Municipalité No 1, portant intérêt à 7 p. 100 l'an, à vendre par PIERRE POUTZ, 22, rue de la [illegible] 17sept

[illegible]

RUE ROYALE, No 103, [illegible]

Sirop à détacher, du docteur Reeds

CE sirop enlève toutes espèces de taches sur le drap, laine, coton, soie, satin, toile, &c. &c., à vendre par J. WRIGHT & Co. 13sept 151, rue de Chartres

Mort aux Rats et aux Ravets du Dr. WILSON.

IL suffit d'étendre cette pâte sur de petites tranches de pain en la saupoudrant de sucre. A vendre par J. WRIGHT & Co., 151, rue de Chartres. 13 sept—15

CROISSEZ ET MULTIPLIEZ! dit l'Ecriture. Les enfants des hommes doivent obéir avec joie à ce commandement. L'Elixir procréatif Jean Cordial du Dr LARZETTE est prescrit comme un restaurant dans les cas de débilité, impuissance, et toutes les irrégularités de la nature. [illegible] 17 ATTENTION.—Toute bouteille qui ne porte pas l'étiquette de Judson & Co, New York, seul agent américain, est contrefaite. En vente à la Nouvelle-Orléans par J. Wright & Co, No 151, rue Chartres, à la Havane, par J. Valdes. 13 sept—1m

Sirop de Daphnise de P. A. BERTRAND, Pharmacien, Encoignure Bienville et Royale.

L'expérience et l'observation sont les seuls moyens de parvenir à la vérité, et c'est d'après de nombreuses expériences et une longue pratique que le sirop de Daphnise est recommandé comme spécifique dans la Diarrhée et la Dyssenterie. En peu de temps on voit ses bons effets se faire sentir et ces maladies s'arrêter dans leur marche aiguë ou chronique. 3juin 17

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co. Dépôt chez P. A. BERTRAND, Encoignure Royale et Bienville.

La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves, et sans vouloir attribuer à toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique, on peut dire que les convulsions, dont la terminaison est souvent mortelle, [illegible] le vermifuge de Winer. C'est le seul qu'on puisse employer à [illegible] gatif et tonique. 19 nov

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle Orléans. Nlle-Orléans, 16 septembre 1850.

LES Directeurs de cette Compagnie ont aujourd'hui déclaré un dividende de 15 pour cent par action sur les profits des dernières six mois payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentans légaux. J. TUYES, Secrétaire. 17sept—6t

IMPORTANT POUR TOUT LE MONDE. Le capital considérable dont dispose

THOMAS BRADY

Vient de le mettre à même de se rendre acquéreur du stock d'une grande maison de marchandises sèches du Nord, que des affaires malheureuses ont fait faillir. Les marchandises de cette maison connue sous le nom de

GENERAL DRY GOODS

Comprennent une valeur de [illegible] dont la totalité a été vendue pour du comptant à

THOMAS BRADY

à 75 POUR CENT DE RABAIS

Les articles sont trop nombreux et les prix trop variés pour qu'il soit possible de les détailler dans un article de journal, mais on pourra se convaincre [illegible]

MILLE PIECES RUBANS POUR CHAPEAUX

Dont les prix étaient autrefois de 50 et [illegible] cts sont maintenant réduits à

12½ CENTS LA VERGE.

Samedi, 10 août, le magasin No 22, rue de Chartres, sera fermé pour donner le temps de [illegible] et ouvert le

LUNDI 12 AOUT.

Le tout sera offert en vente au public, par THOMAS BRADY, 22, rue de Chartres. 8août

H. DE GOER ET RIFFLARD, 21, Rue des Magasins,

OFFRENT à vendre en débarquement du navire Brunswick, du Havre et de conditions libérales, en gros seulement: 10 balles cotonnade bleue unie et à bande. 1 caisse casimir pour gilets; 1 do drap extra fin; 2 do casimir Rouen fantaisie, 5/8 et 6/4; 4 do chaussettes rayées fantaisie pour hommes; 2 do do do do enfants; 3 do barège unie; 1 do pièces canelles et fendue; 3 do indiennes Dollfus Mieg & Co; 2 do do Hartmann & Fils; 5 do tartan, 6/4 à doublures. Et une grande quantité d'autres articles d'importation très récente, qu'ils vendront au prix coûtant. 10sept—

Couvertures de Z. Granger & Co.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir MM les négociants et habitants qu'ils ont en mains un grand assortiment de couvertures à nègres, en 1re et 2me qualité, qu'ils vendront en lots à des conditions libérales, pour des acheteurs. Un papier de place; pour de lots de conditions courant libérales. H. DE GOER & RIFFLARD, 21 Magasins. 10sept

Marchandises Anglaises

EN débarquement du navire Astoria: 10 caisses velour à varreau; 3 balles chaussette laine tricotée pour nègres, 2 do do de fantaisie pour enfants; 4 caisses châles Tartan; 1 do poque pour pilot, extra fin; 2 balles coutures [illegible]; 4 caisses mousselines laine unie; 1 do bonnets d'enfant; 2 do polka cravats pour enfants; 2 do pl patente Marchal; 1 do mérinos communs 6/4; 30 do ginghams; 3 do bonnet de nègres; 10 do madras de l'Inde—2 do nankin de l'Inde. A vendre en gros seulement à des conditions libérales, par H. DE GOER & RIFFLARD, 21, Magasins. 10sept

FRANKLIN EXCHANGE.

CET Etablissement si bien connu du public sous l'administration de Mme L. A. Caldwell, est fermé depuis quelque temps par cause de maladie de la propriétaire; mais il vient d'être pris à bail pour un certain nombre d'années, et il sera rouvert Samedi prochain, 31 du courant, sous la direction des soussignés. Il y sera servi un Lunch splendide ce même soir, à 7 heures et demie. La Barre est bien pourvue des meilleures espèces de liqueur, et l'on pense que le prix des verres réduit à CINQ CENTS réduira beaucoup de personnes à visiter cet Etablissement, qui mérite que beaucoup d'autres. Les BILLARDS et le jeu de QUILLES seront bien servis. Les soussignés invitent leurs nombreux amis et le public en général, à venir voir l'ouverture de leur Etablissement, et ils espèrent pouvoir compter sur leur patronage amical. BERTRAND COMBÉ & Co. 30août—3m

EN magasin pour clore diverses factures, 20 barriques vin vieux Château Margaux, 25 barriques vin Léoville, 50 do do ordinaire, 50 barils vin blanc vieux Haut Sauterne, 100 do do bon ordinaire, 400 do vin rouge diverses marques et qualités, 100 do vin blanc Haut-Sauterne, 200 caisses absinthe suisse véritable, 1re marque, 30 do Kirschenwasser Verna et Lecoultre, 100 ¼ cognac différentes marques et qualités, 20 ¼ do do do do, 15 balles bouchons pointus, de 20,000 chaque, 30 mille do surfins réguliers, 20 dames-jeannes vides, 10 paniers de guignolet d'Angers. N. DUBOUYT, 11, Toulouse. août

ON demande pour Perblantiers qui parlent français et sachant travailler le cuivre. On demande également un Chaudronnier. S'adresser au bureau du journal. 11 sept

GRAND DEBALLAGE *De Marchandises de HAUTE NOUVEAUTE.* McCLURE & SAUNDERS, *Rue des Magasins, No 9, au 1er.*

ONT l'honneur d'annoncer à leurs habitués et aux acheteurs en général, qu'ils ont reçu par les navires Brunswick, Alabama, Ohio et N. H. Wolfe: Un grand assortiment d'articles de nouveauté, de fantaisie, consistant en Rubans pour chapeaux et ceintures, Plumes et fleurs artificielles françaises, Chapeaux de toutes qualités pour dames et pour filles, Dentelles, Gants, Soieries, Crêpes, Broderies, Voiles, Mantelets, Fichus, etc. etc. Aussi toute espèce de fournitures pour modistes, qu'ils offrent à vendre à des termes très avantageux. Ils reçoivent constamment du Nord et d'Europe. 9 sep—15 McCLURE & SAUNDERS.

15000 LIVRES Chlorure de Chaux première qualité, à vendre par J. DUCLOUX, Pharmacien, rue de la Levée, Troisième Municipalité, vis-à-vis le marché du port. De plus 4,000 livres qualité inférieure, qui convient parfaitement pour désinfecter les lieux publics. 6 ep

PAPIERS PEINTS. VOR. HEBERT, 119, rue de Chartres.

RAPPELLE aux personnes qui ont des maisons ou des appartements à tapisser et au public en général, qu'il a constamment un très grand assortiment de papiers de tenture, bordure, ciels, de lits, devant de cheminées, &c. &c., et que par chaque arrivage de France il reçoit tout ce qui paraît de nouveau dans ce genre. Afin de renouveler son stock le plus souvent possible et dans cet espoir, la maison Vor. Hebert se contentera des bénéfices les plus minimes en vendant toutes ses marchandises à des prix excessivement réduits; et elle engage les personnes qui donneront de cette assertion de se convaincre par l'expérience. 1août—au 1er

EN MAGASIN ET A VENDRE PAR *H. Noel et Guiraud,* RUE ROYALE, No 103, D'IMPORTATIONS RÉCENTES,

80 barriques vin ordinaire de différentes marques; 10 barriques Château Lafite; 5 do St-Emilion Laborde; 4 do St Jul en Médoc; 20 do Pronsac de 1846; 40 fûts cognac de et 1/4 de 1ère et 4ème preuve; 50 barils vin blanc; 100 caisses vin rouge et blanc ordinaires et fins; 20 paniers champagne Ay Mousseux; 40 caisses absinthe (marque Pernod); 34 do kirsch do do; 20 do liqueurs extra fines (de Laforestier); 200 paniers huile d'olive, Plagniol et Mein fin; 1000 dames-jeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons; [illegible]